

Grattery

assainissement collectif

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2024

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007. Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site <u>WWW.Services.eaufrance.fr</u>, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Carac	etérisation technique du service	3
	1.1.	Présentation du territoire desservi	3
	1.2.	Mode de gestion du service	3
	1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0) Erreur! Source du renvoi introuva	ble.
	1.4.	Nombre d'abonnés Erreur! Source du renvoi introuva	
	1.5.	Volumes facturés Erreur! Source du renvoi introuva	ble.
	1.6.	Détail des imports et exports d'effluents	6
	1.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	6
	1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert	7
	1.9.	Ouvrages d'épuration des eaux usées	
	1.10.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)	9
	1.10.	1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration	9
	1.10.	2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration	9
2.	Tarif	cation de l'assainissement et recettes du service	10
	2.1.	Modalités de tarification	
	2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0) Erreur! Source du renvoi introuva	
	2.3.	Recettes	
3.	Indic	ateurs de performance	14
	3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	14
	3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	
	3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3)	
	3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	
	3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)	
	3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)	
	3.7.	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)Erreur! Signet n	
	3.8.	Points noirs du réseau de collecte (P252.2) Erreur! Source du renvoi introuva	
	3.9.	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2) Erreur! Signet non dé	
	3.10.	Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3) Erreur! Signet non de	
	3.11.	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)Erreur! Source du renvoi in	
	3.12.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2) Erreur! Signet non dé	
	3.13.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0) Erreur! Signet non dé	
4	3.14.	Taux de réclamations (P258.1) Erreur! Source du renvoi introuva	
4.		ncement des investissements	
	4.1.	Montants financiers	
	4.2.	Etat de la dette du service	
	4.3.	Amortissements	19
	4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les	10
	-	ances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	
	4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante	
_		dernier exercice	
5.		ons de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	
	5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)	
	5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	
6	Table	au récapitulatif des indicateurs	21

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

₩ †			
Le service est géré au niveau 🗹 commu interco			
Nom de la collectivité : Grattery			
• Nom de l'entité de gestion: assainis	sement collectif		
• Caractéristiques (commune, EPCI e	et type, etc.) : Commune		
• Compétences liées au service :		Oui	Non
	Collecte		
	Transport		
	Dépollution		
	Contrôle de raccordement	\boxtimes	
	Elimination des boues produites		
Et à la demande des propriétaires :	Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement		
	Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses		
Territoire desservi (communes adhé	erentes au service, secteurs et hameaux desse	ervis, etc.)	: Gratter
• Existence d'une CCSPL	□ Oui	☑ Non	
• Existence d'un zonage	☐ Oui, date d'approbation* : 5 mai 200	08 □ No	n
• Existence d'un règlement de service	e 🔲 Oui, date d'approbation* : 6 novemb	ore 2017 [Non
1.2. Mode de gestio	on du service		

Le service est exploité en Régie par Régie à autonomie financière

^{*} Approbation en assemblée délibérante

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 224 habitants au 31/12/2024 (224 au 31/12/2023).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 96 abonnés au 31/12/2024 (96 au 31/12/2023).

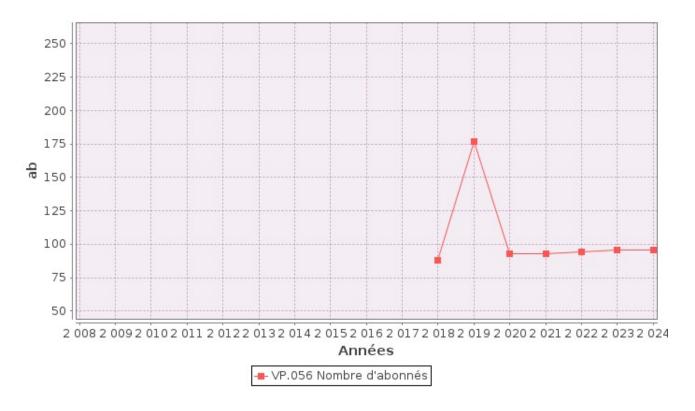
La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2023	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2024	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2024	Nombre total d'abonnés au 31/12/2024	Variation en %
Grattery					
Total	96			96	0%

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 101.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 28,66 abonnés/km) au 31/12/2024. (28,66 abonnés/km au 31/12/2023).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,33 habitants/abonné au 31/12/2024. (2,33 habitants/abonné au 31/12/2023).

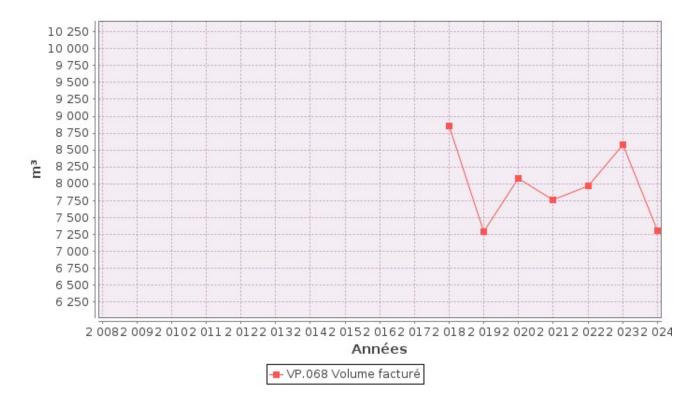


1.5. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2023 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2024 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques (1)			
Abonnés non domestiques			
Total des volumes facturés aux abonnés	8 585	7 312	-14,8%

⁽¹⁾ Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



1.6. Détail des imports et exports d'effluents

Volumes exportés vers... Volumes exportés durant l'exercice 2023 en m³ Volumes exportés durant l'exercice 2024 en m³ Variation en % Total des volumes exportés Volumes importés durant l'exercice 2023 en m³ Volumes importés durant l'exercice 2024 en m³ Variation en % Variation en %

1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Total des volumes importés

Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 0 au 31/12/2024 (0 au 31/12/2023).

1.8. Linéaire de réseauxde collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 1,14 km de réseau unitaire hors branchements,
- 2,21 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 3,35 km (3,35 km au 31/12/2023).

ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation	Volume éventuel de stockage
Déversoires d'Orage	Rue du Moulin (2) Rue de la Charme (1)	
_	Rue des Combottes (1)	

1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service gère 1 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : Filtre planté de roseaux Code Sandre de la station : 060970278001

code salidire de la station. 0007/02/0001											
Caractéristiqu	aractéristiques générales										
Filière de traitement (cf. annexe)			Filtre	s plantés	de roseau	IX					
Date de mise en service			21/12	2/2017							
Commune d'im	plantation			Gratt	iery						
Lieu-dit											
Capacité nomir	nale STEU en El	H ⁽¹⁾		300							
Nombre d'abor	més raccordés			89							
Nombre d'habi	tants raccordés			211							
Débit de référe	nce journalier ac	dmissible	en m³/j	125							
Prescriptions of	le rejet										
G		X Auto	orisation e	n date du		_	_	7 juin 20	16	_	
Soumise à		Déc	laration er	n date du							
		Type de	milieu réc	epteur							
Milieu récep	oteur du rejet	Nom du	milieu réc	epteur							
Polluant	autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)		;	et / ou			Rendement (%)			
DB	_k ∩₅	35		Г	☐ et ☐ ou		211	60			
					Г						
DC			200		L	et		ou		60	
M					L	et		ou		50	
NO	3L				L	et	c	ou			
NT	K					et		ou			
p]	H					et		ou			
NH	$\overline{{ m I_4}^+}$					et		ou			
P	 't					et		ou			
Charges rejeté	ées par l'ouvrag	ge									
			Confo	ormité du	rejet en c	oncentrati	on et/ou ε	en rendem	ent selon	arrêté	
Date du bilan Conformité		DB	BO ₅	DC	30	M	ES	NO	GL	F	Pt
24h	(Oui/Non)	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
19 au 20 juillet 2022	OUI	16	92.73	95	80.57	49	76.67				
23 au 24 sept 2024	oui	1	99.58	62	92.50	27	96.03				

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2023 en tMS	Exercice 2024 en tMS
Filtre planté de roseaux (Code Sandre : 060970278001)	0	0
Total des boues produites		0

1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2023 en tMS	Exercice 2024 en tMS
Filtre planté de roseaux (Code Sandre : 060970278001)	0	0
Total des boues évacuées	0	0

2. <u>Tarification de l'assainissement et recettes du</u> <u>service</u>

2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2024 et 01/01/2025 sont les suivants :

	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025
Frais d'accès au service:	-	-
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) ⁽¹⁾	800	800
Participation aux frais de branchement	-	-

⁽¹⁾ Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

Tarifs		Au 01/01/2024	Au 01/01/2025					
	Part de la collectivité							
Part fixe (€ HT/an)								
	Abonnement (1)	100 €	100 €					
Part proport	ionnelle (€ HT/m³)							
	Prix au m³	1,5 €/m ³	1,5 €/m³					
Autre :		€	€					
	Taxes et redeva	ances						
Taxes								
	Taux de TVA (2)	0 %	0 %					
Redevances								
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,16 €/m³	€/m³					
	VNF rejet:	€/m³	0 €/m³					
	Autre : Redevance performance des réseaux	€/m³	0.01 €/m³					

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- ➤ Délibération du 03/12/2019 effective à compter du 01/01/2020 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.
- ➤ Délibération du 16/12/2022 effective à compter du 01/01/2023 fixant les frais d'accès au service.
- Délibération du 06/11/2017 effective à compter du 01/01/2018 fixant la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement.
- ➤ Délibération du 16/12/2024 effective à compter du 01/01/2025 fixant les modalités de facturation des nouvelles redevances de l'Agence de l'Eau : redevance consommation d'eau potable et redevances pour performance des réseaux d'eau potable et des réseaux d'assainissement Collectif.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

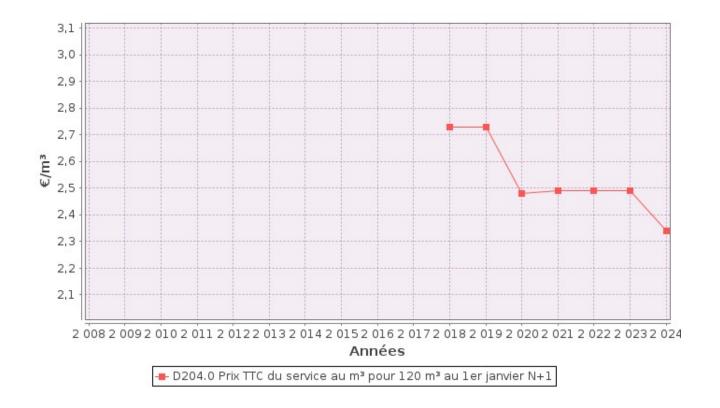
2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2024 et au 01/01/2025 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE ($120~\text{m}^3/\text{an}$) sont :

Facture type	Au 01/01/2024 en €	Au 01/01/2025 en €	Variation en %				
Part de la collectivité							
Part fixe annuelle	100,00	100,00	0%				
Part proportionnelle	180,00	180,00	0%				
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant à la collectivité	280,00	280,00	0%				
Part du délégataire <i>(en c</i>	as de délégation de serv	vice public)					
Part fixe annuelle			%				
Part proportionnelle			%				
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant au délégataire							
Taxes	et redevances						
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	19,20		%				
VNF Rejet :		0,00	%				
Autre :		0,00	%				
TVA			%				
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	19,20	1,20	-93,8%				
Total	299,20	281,20	-6%				
Prix TTC au m ³	2,49	2,34	-6%				

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.



Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2024 en €/m³	Prix au 01/01/2025 en €/m³
Grattery		

La facturation est effectuée avec une fréquence :

	annuelle
	semestrielle
\checkmark	trimestrielle
П	quadrimestrielle

Pour chaque élément du prix ayan	t évolué depuis l'exercice	précédent, les éléments	explicatifs (financement de
travaux, remboursement de dettes,	augmentation du coût des	fournitures, etc.) sont l	es suivants :

2.3. Recettes

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	22 341	19 900.50	
dont abonnements	8 585	9 540	
Redevance eaux usées usage non domestique			
dont abonnements			
Recette pour boues et effluents importés			
Régularisations (+/-) : Majoration			
Total recettes de facturation	22 341	20 818	
Recettes de raccordement			
Prime de l'Agence de l'Eau			
Contribution au titre des eaux pluviales			
Recettes liées aux travaux			
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (préciser) Redv ag de l'eau		1 114.72	
Total autres recettes			
Total des recettes	22 341	21 932.72	

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2024 : 21 932.72 € (22 341 au 31/12/2023).

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

taux de desserte par les réseaux d'eaux usées =
$$\frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} *100$$

Pour l'exercice 2024, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 95,05% des 101 abonnés potentiels (95,05% pour 2023).

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites cidessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autreséléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEA	UX		
(15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des	oui : 10 points		
ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,) et les	non: 0 point	Oui	10
points d'autosurveillance du réseau	non : o point		
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au			
moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations	oui : 5 points	Oui	5
et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est	non : 0 point	Our	
considérée comme effectuée)			
PARTIE B : INVENTAIRE DES RES	SEAUX		
(30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a	i été obtenue pour la pa	rtie A)	
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les			
tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et		Oui	
de la précision des informations cartographiques			
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de	0 à 15 points sous		15
l'inventaire des réseaux	conditions (1)	Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des			1
réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
research mentionne les materiaux et diametres			
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des	0 à 15 points sous	80%	13
réseaux mentionne la date ou la période de pose	conditions (2)	8070	13
DARTIE C. ALITREO EL EMENTO DE CONNAICOANCE ET	DE OFOTION DEC		V
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET			X
(75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins on		A et b)	I
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux	0 à 15 points sous	80%	13
mentionne l'altimétrie	conditions (3)		
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement,	oui : 10 points	Oui	10
refoulement, déversoirs d'orage,)	non: 0 point		
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements	10		
électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des	oui: 10 points	Oui	10
eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée	non : 0 point		
comme effectuée)	. 10		
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou	oui : 10 points	Oui	10
l'inventaire des réseaux (4)	non: 0 point		
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif,	oui : 10 points		1.0
désobstruction, réhabilitation, renouvellement,) pour chaque tronçon de	non: 0 point	Oui	10
réseau	1		
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel	. 10		
d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi	oui: 10 points	Non	0
contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en	non : 0 point		1
	_		
résultent	1		
résultent VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de	-	N.	0
résultent VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au	oui : 10 points	Non	0
résultent VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de	-	Non	0
résultent VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au	oui : 10 points	Non	0

⁽¹⁾ l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 96 pour l'exercice 2024 (96 pour 2023).

⁽²⁾ l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5 (3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10,11, 12, 13, 14 et 15

⁽⁴⁾ non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2024	Conformité exercice 2023 0 ou 100	Conformité exercice 2024 0 ou 100
Filtre planté de roseaux	6,48	100	100

Pour l'exercice 2024, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 100 (100 en 2023).

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2024	Conformité exercice 2023 0 ou 100	Conformité exercice 2024 0 ou 100
Filtre planté de roseaux	6,48	100	100

Pour l'exercice 2024, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 100 (100 en 2023).

3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

O(uni

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2024	Conformité exercice 2023 0 ou 100	Conformité exercice 2024 0 ou 100
Filtre planté de roseaux	6,48	100	100

Pour l'exercice 2024, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 100 (100 en 2023).

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Filtre planté de roseaux :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorization agricula	Conforme	
Valorisation agricole	Non conforme	
Commenters	Conforme	
Compostage	Non conforme	
Incinération	Conforme	
Incineration	Non conforme	
Evacuation vers une STEU (1)	Conforme	
Evacuation vers une STEO (Non conforme	
Autor	Conforme	
Autre:	Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation = $\frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} *100$

Pour l'exercice 2024, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est ______% (______% en 2023).

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers



	Exercice 2023	Exercice 2024
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier	0	
exercice budgétaire	Ŭ	
Montants des subventions en €		
Montants des contributions du budget général en €		

4.2. Etat de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre [N] fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2023	Exercice 2024
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		376 186,76	
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital		
	en intérêts		

4.3. Amortissements



Pour l'exercice 2024, la dotation aux amortissements a été de € (€ en 2023).

4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €

4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

	P .
4 777	

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2024, le service a reçu	demandes d'abandon de créance et en a accordé
0 € ont été abandonnés et/ou ve	rsés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m³ pour l'année 2024 (0 €/m³ en 2023)

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2023	Valeur 2024
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	224	224
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	0	0
D204.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ [€/m³]	2,49	2,34
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	95,05%	95,05%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	96	96
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	%	%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0	0